

Étaient présents : M. Boutin Arthur, maire, M^{me} Le Floch, M. M. Olive, Giraud, Boutin Albert, Massieux, Plancher, Monnier, Sebretou, Mouille, Marquis, Cabédou, Perdreau, Brau, Charpentier, Stéphane, M^{me} Billon, Guillard, Pabin, Gautier, Piquereau, M^{me} Le Guilloux, Teigne.

Excusés : Bibeyrolle.

Absents : M^{me} Le Guégaer, M^{me} Potet.

Monsieur Cabédou a été élu Secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Budget Additionnel -

La lecture du budget additionnel de l'exercice de 1946 est faite par le Receveur Municipal. Il donne les résultats suivants qui sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal

Recettes 8.376.458,70.

Dépenses 8.373.610,40.

Excédent Recettes 2.848,30

Projet d'emprunt pour le Réseau d'Égouts -

Après lecture de différentes pièces relatives à la construction d'un réseau d'égout de la ville, le Conseil Municipal maintient la continuation du projet envisagé et décide de contracter un emprunt de 68.750.000 pour le paiement des travaux. L'établissement prêteur sera désigné dans une délibération ultérieure.

Assistance aux Vieillards -

Devant l'accroissement continu du coût de la vie, ceux que la loi appelle les économiquement faibles ne peuvent plus arriver à vivre décemment avec leurs ressources tout juste suffisantes il y a quelques années, mais devenues notoirement insuffisantes aujourd'hui.

Le Gouvernement s'est ému de leur sort, et une loi a été votée le 13 Septembre 1946 complétant celle du 14 Juillet 1905 permettant d'augmenter l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil Municipal avait admis le taux maximum qui était alors de 400 Fcs, je vous propose de la porter à la somme de 600 Fcs, maximum prévu par la récente loi.



Commission des Finances adoptée.
Conseil Municipal adopté.

Entretien et Aménagement de Caveaux aux Ecoles de Prazon

D'après les devis présentés par M^r Charrier et M. Billon il y a lieu, les sommes dépassant le maximum prévu avant passation de marchés, de traiter de gré à gré avec les entrepreneurs.

1^o Pour la maçonnerie le marché à passer avec M^r Charrier entrepreneur à Prazon, s'élève à 100.000 Frs environ.

2^o Pour la peinture, deux marchés sont à passer avec M. Billon, entrepreneur à la Petite Lande :

- a) pour les portes et fenêtres, le devis se monte à 33.100 Frs
- b) pour la peinture des saillies des toits, le devis se monte à 28.800 Frs.

Je vous demande, devant l'urgence de ces travaux, de vouloir bien m'autoriser à passer ces divers marchés avec les intéressés. La dépense sera prélevée sur le chapitre 21 article 3.

Indemnité au Chef Cantonnier

L'indemnité allouée au chef Cantonnier ne correspondant app. le 22/11/46 plus actuellement avec les services demandés, il y a lieu de la majorer.

Le Conseil Municipal décide de fixer cette indemnité à la somme de 2.500 par an.

La dépense sera prévue au Budget Additionnel de 1946.

Augmentation de l'Indemnité accordée au Juge de Paix et au Greffier.

Les frais de déplacement pour audiences foraines attribués au Juge de Paix et au Greffier n'ont pas été modifiés depuis l'année 1943. Ces derniers demandent à ce qu'une app. le 18/11/46 augmentation leur soit accordée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les indemnités suivantes :

Pour le Juge de Paix : 7.000 Frs par an.

Pour le Greffier : 4.000 Frs par an,

avec effet du 1^{er} Octobre 1946.

La Dépense sera prévue au Budget Prévisionnel de 1946,
Chapitre 3 article 3.

Service d'Eau, Ecole des Garçons - Marché.

Le devis de M^r Benailon relatif à l'installation du
service d'eau à l'école des garçons de Trzy, s'élève à la
somme de 36.962 Francs.

Étant donné que ce chiffre est supérieur à 25.000, je
vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un mar-
ché de gré à gré avec M^r Benailon pour la somme de
36.962 Frs.

Commission des Finances, Conseil Municipal adopté.

Réglement des Professeurs de Musique.

Les cours de musique qui fonctionnent actuellement à
Pont Rousseau, sont donnés par les quatre professeurs, deman-
dent à ce qu'il leur soit accordé une rétribution en raison
des heures de travail effectivement remplies.

Le crédit de 1.000 Frs inscrit au Budget Chapitre 21 art. 8
a été prévu à cet effet, je vous demande si vous êtes d'accord pour
accorder l'indemnité demandée par ces 4 professeurs.

Conseil Municipal adopté.

Pompes Funèbres Générales - Augmentation de tarifs.

L'Administration des Pompes Funèbres Générales nous a
fait parvenir une lettre nous avisant qu'une décision de
la Préfecture de la Loire-Inférieure vient d'autoriser une
hausse proportionnelle de 20% sur les tarifs de locations et
prestations de services, sous réserve d'un ajustement ultérieur.

D'autre part, un arrêté ministériel en date du 19 Sep-
tembre 1946, prévoit une augmentation de 33% sur les
tarifs pratiqués dans la Commune, pour les cercueils garnis ou
non.

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation demandée.

Dénomination de Voie Publique.

Parmi les otages fournis par les Allemands, l'un d'eux
était particulièrement cher par la conception qu'il se faisait
de son devoir et l'aide particulièrement efficace qu'il apporta



à ceux qui voulaient fuir la tyrannie nazie et hitlérienne et leur procura toutes les pièces indispensables pour franchir la zone de démarcation. Sa grande hauteur d'âme, les services qu'il rendit à la cause de la Résistance méritent particulièrement que son souvenir reste vivant dans la mémoire des habitants de Rezé, c'est pourquoi je vous propose de donner son nom à l'une des voies de notre ville.

La portion de la route qui va du chêne Creux aux Trois Moulins vers Pont St Martin ne porte aucune dénomination. Je vous demande donc de lui donner le nom d'Alexandre Boumy.

Conseil Municipal adopté.

Agrandissement de l'École des Garçons de Pont Rousseau

app. le 12/11/46 Les pourparlers engagés avec Mme Periot, propriétaire du terrain nécessaire à l'agrandissement de l'école des garçons de Pont Rousseau n'ont pas encore aboutis.

Mme Periot offre le prix de 300 Frs le m², ce que je trouve exagéré.

Je propose de lui offrir 200 Frs le m² et si ce prix n'était pas accepté par la propriétaire, nous procéderions par expropriation pour cause d'utilité publique.

Conseil Municipal accepté.

Répurgation - Augmentation du Marché -

app. le 15/11/46 M. Paul Grandjean, avec lequel un marché a été conclu pour l'enlèvement des ordures ménagères, se fait connaître que le prix de 150.000 Frs fixé n'est plus en rapport avec les prix actuellement en vigueur.

Il demande une augmentation de 2,55% pour le premier semestre, et de 2,88% pour le 2^{ème} semestre de 1946. Ce qui porterait le montant du marché à 145.400 Frs, soit une augmentation de 258.400 Frs pour l'année 1946.

Le Conseil Municipal accepte la majoration demandée. La dépense sera prélevée au Budget Additionnel 1946, chapitre 12 art. 2.

Achats de la Vedette "Commenet Texire"

La direction de l'Enregistrement réclame le paiement de la vedette "Commenet Texire" achetée à M. Guand.



Étant donné que la majeure partie de cet achat a déjà été versée, je propose de refuser de payer à nouveau et de prendre un avocat conseil.

Le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire et décide de consulter M. Fidel. à ce sujet.

Avancement de Classe de M^{me} Patron ~

app. le 9/11/46

M^{me} Patron, femme de service à l'École Ragon ayant 3 ans de service au 1^{er} Octobre 1946, demande à passer de la 5^{ème} à la 6^{ème} classe, ce qui porterait son traitement de 40.000 à 41.000 Fcs par an, à partir du 1^{er} Octobre.

Conseil Municipal adopté.

Chemins ruraux reconnus - Budget de 1947.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 20 Août 1881, l'Instruction ministérielle du 27 du même mois et le règlement général sur les services des chemins ruraux,

Vu les propositions présentées par les Ingénieurs du Service Vicinal pour l'établissement du budget de la ville de Fougères en ce qui concerne le service des chemins ruraux, pendant l'année 1947;

Vote l'inscription au budget de la ville des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins ruraux reconnus, pendant l'année 1947, le tout conformément aux indications de la colonne 5 des tableaux annexes.

Chemins vicinaux - Budget de 1947.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 21 Mai 1836, l'Instruction ministérielle du 24 Juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par les Ingénieurs du service Vicinal pour l'établissement du budget de la ville de Fougères, en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1947.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 26 Septembre 1946.

Vote l'inscription au budget de la ville des recettes et



crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1947, le tout conformément aux indications de la colonne 5 des tableaux annexes.

Preuve enfin que les prestations et les taxes vicinales en nature de l'année 1947 seront converties en tâches, d'après le tarif précédemment adopté et qui est maintenu pour 1947.

Demande d'une Boîte aux Lettres à St Paul.

M^r Gaubert ruraliste à St Paul, nous fait part des doléances des habitants de ce quartier pour que la boîte aux lettres existante, qui est devenue insuffisante du fait de l'accroissement de la population, soit remplacée par une plus grande.

La demande en sera faite à l'Administration compétente.

Affaires Diverses ~

Projet de Construction d'une Salle pour Sociétés ~

Le Conseil Municipal prend en considération la construction d'une salle pour la réunion des diverses sociétés qui en ont fait la demande. La Commission des Travaux Publics étudiera la question et descendra sur place.

Ecole de Trentemoult ~

La Commission des Travaux Publics étudiera sur place le projet d'agrandissement de l'école maternelle de Trentemoult

Terrain au Chêne Creux.

La Commission des Travaux Publics étudiera sur place les demandes d'achat de terrains au Chêne Creux.

Transports Maritimes ~ En raison de l'augmentation des salaires des employés des bateaux, il y a lieu d'envisager le relèvement du prix des billets de passage.

Syndicat des Employés ~

Une commission est nommée en vue de réviser le statut des employés titulaires et établir celui des auxiliaires, sont nommés : M. Flancher, Mouillié, Leigne, Boutin Albert, M^r Le Guilloux.

M^r Gautier demande à ce qu'un terrain soit réservé aux tables mémoriales pour le retour des morts pour la France

39-40.

M^r Guillard demande s'il ne serait pas possible de faire l'étude du soir gratuitement, comme cela existe dans certaines



elles - Des renseignements seront pris -

M^r Olive demande l'extension du réseau téléphonique à la Haute-Île et Exentemoult. Une demande sera faite au près de l'Administration des P.T.T.

M^r Albert Boutin demande la réparation des viduités de Exentemoult et des W.C. sur les pontons.

Prise en charge par la Ville des Timbres de Mandats du Personnel à la journée.

app. le
21/11/46

Le personnel auxiliaire payé à la journée, est redevable, lors de chaque paye, de timbre de dimension ainsi que de timbre de quittance, ce qui lèse l'employé payé à la journée par rapport à celui payé au mois. Pour éviter cet état de chose, il serait nécessaire que la Commune prenne à sa charge les frais de timbre de dimension des mandats de cette catégorie de personnel.

A cet effet, un mandat sera établi mensuellement au nom du Receveur Municipal, égal au montant total des frais de timbre de dimension, à partir du mois de décembre.

La dépense sera prélevée sur un chapitre spécial au Budget Additionnel de 1946.

Réparations des Vedettes -

M^r Pilly, mécanicien-garagiste, domicilié route de Pornic à Rezé, étant chargé de l'entretien et des grosses réparations des vedettes de la Commune, estime à environ 50.000 Frs par mois les dépenses occasionnées pour les diverses fournitures.

Il est donc nécessaire d'établir un marché avec ce fournisseur.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec M^r Pilly pour la somme globale de Cent cinquante Mille Francs pour les mois d'octobre, novembre et décembre.

Council Municipal adopté.

Relevage de la Vedette "Ville de Rezé"

M. Paris, brasseur maritime, 11 Rue Pierre Dupont à Nantes, nous a fait parvenir un devis relatif au relevage de la vedette "Ville de Rezé" salonnée par les Allemands pendant l'oc-

